Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240628-D2024-094-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/06/2024

DÉCISION
CONCLUSION DE L'ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHE N°2023/39 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REQUALIFICATION DE LA ZAC DES MERISIERS A GERMAINVILLE (28) – LOT N°2 RESEAUX DIVERS

1.1 Marchés publics

GS/DI/CM/DJ/CN/CP/GE
N°D2024-094

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2023353-0001 du 19 décembre 2023,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le code de la commande publique et notamment son article R. 2194-8,*
***Vu** le 7c° de la délibération du Conseil communautaire n°CC2023-078 du 22 mai 2023, portant modification de la délégation du Président en matière de commande publique, et autorisant le Président à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de tous les marchés ou accords-cadres de travaux quelles que soient leur procédure de passation et leur montant, y compris la conclusion des avenants sans impact financier ou dont le montant cumulé es inférieur au seuil de l'article R. 2194-8 du code de la commande publiques lorsque les crédits sont inscrits au budget,*
***Vu** la délibération du Bureau Communautaire n°2023-200 portant attribution et autorisation de signature du marché n°2023/39 relatif aux travaux d'aménagement et de requalification de la ZAC des Merisiers à Germainville lot n°2 : Réseaux divers à la société TEAM RESEAUX conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 134 983,00 € HT pour une durée de cinq (5) mois comprenant un (1) mois de période de préparation,*
***Vu** l'arrêté du Président n°A2022-01 du 13 mai 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric Giroux, 15ème Vice-Président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique,*
***Vu** le projet d'acte modificatif n°1,*

Considérant que dans le cadre de l'exécution du marché, il apparait nécessaire d'ajouter des travaux supplémentaires afin d'assurer le passage d'un nouveau câble de terre pour mettre en service les nouveaux candélabres (le réseau existant étant défaillant),
Considérant que le présent acte modificatif entraine une plus-value de 4 400,00 € HT, soit une augmentation du montant initial de 3.26 %,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE l'acte modificatif n°1 au marché n°2023/39 relatif aux travaux d'aménagement et de requalification de la ZAC des Merisiers à Germainville (28) pour son lot n°2 « Réseaux divers » ayant pour objet d'ajouter des travaux supplémentaires conclu avec la société TEAM RESEAUX pour un montant de 4 400,00 € HT soit une augmentation du montant initial des travaux de 3.26 %, portant le montant global et forfaitaire des travaux à 139 383,00 € HT.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société TEAM RESEAUX.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 28/06/24

Pour le Président et par délégation,
le 15ème Vice-président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique



Frédéric GIROUX

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 28/06/24